



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 9 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 3 / 0 5 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F09324P0166

1 Intitulé du projet

Construction d'un parking silo en superstructure et aménagement d'une place paysagère, sur la commune de Nice (06300).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Régie Parcs d'Azur

Raison sociale

N° SIRET

8 3 1 8 7 2 0 8 0 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

EPIC

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DALSTEIN

Prénom(s)

Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le futur parking silo comprendra 494 places de stationnement ouvertes au public sur 4 niveaux, alors que le site compte aujourd'hui 307 places de plein air. Le projet prévoit également l'aménagement d'une place paysagère.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet du parking de Vauban consiste en la construction, sur une parcelle de 3 751 m², d'un parking silo en superstructure de type PSLV (Parc de Stationnement Largeement Ventilé) et d'une place paysagère comprenant :

- une capacité de stationnement de 494 places réparties sur quatre niveaux dont 10 pour les PMR, 99 pour véhicules électriques, 110 pour vélos et 43 pour motos,
- des commerces en rez-de-chaussée de 300 m²,
- une place paysagère végétalisée publique de 3 600 m²,
- des ombrières photovoltaïques seront prévues sur 50% de la surface du dernier niveau.

Ce projet ne requiert aucune démolition.

4.2 Objectifs du projet

La conception du projet du parking Vauban à Nice s'inscrit dans une vision globale de développement urbain et de mobilité durable. En tant que maillon essentiel du schéma directeur du réseau de transport urbain, il vise à décongestionner le secteur, favoriser les transports en commun et les modes doux, tout en s'adaptant aux enjeux climatiques et environnementaux.

La proximité de l'arrêt de tramway "Vauban" renforcera son accessibilité. Le design du parking, en R+2, sera soigneusement intégré à son environnement, avec une attention particulière portée à l'architecture et à la relation avec les logements voisins. Les façades seront conçues en tenant compte de la perception urbaine, et les toitures intégreront des panneaux solaires.

La signalétique et l'éclairage nocturne seront étudiés pour assurer une expérience conviviale et sécurisée. Le projet inclut également la création d'une place paysagère, favorisant la biodiversité et offrant un espace public généreux pour les riverains. La conception paysagère s'inspire des ambiances méditerranéennes, avec une attention particulière portée à la gestion de l'eau et à la création d'un îlot de fraîcheur.

Enfin, l'économie circulaire sera privilégiée, avec une réflexion sur le réemploi des matériaux et une utilisation judicieuse des ressources locales.

En somme, les principaux objectifs sont : Concevoir une architecture intégrée à son environnement / Aménager un nouvel espace public largement végétalisé / Repenser la végétalisation dans une démarche environnementale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase travaux, un équilibre entre les déblais et les remblais sera visé avec une remise en place des terres végétales dans les espaces paysagers.

La construction de l'installation prendra en compte les règles de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'intégration paysagère du projet.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases pour une durée prévue maximum de 14 mois :

- Préparation du site avec débroussaillage/abattages pour deux mois,
- Nivellement et terrassement du terrain
- Construction des bâtiments, travaux de chaussée, et mise en oeuvre de la gestion des eaux pluviales
- Aménagement paysager de la place

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement, notamment par l'application de la charte "Chantier vert" de la Métropole Nice Côte d'Azur qui vise à:

- favoriser une bonne organisation du chantier,
- limiter les risques et nuisances causées aux riverains du chantier,
- éviter les pollutions accidentelles,
- organiser et gérer la production de déchets sur le chantier et leur élimination.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, le fonctionnement du parking sera le suivant :

- Positionnement et accès des entrées / sorties dissociés pour une gestion des flux en sens unique
- Signalisation dès l'entrée du nombre de places libres par niveau
- Gestion des flux internes et prise en compte des flux externes
- Utilisation du parking en accès contrôlé par barrières pour les véhicules
- Un confort lumineux et un éclairage nocturne pour améliorer la sécurité de tous

Des entretiens réguliers seront également réalisés concernant :

- l'entretien de la voirie avec renouvellement de la couche de roulement ou le cas échéant réparations localisées,
- l'entretien courant des chaussées et ses abords (balayages, fauchages), contrôles et nettoyage du réseau d'assainissement pluvial,
- l'entretien des équipements, de la signalisation, et de l'éclairage,
- l'entretien du bâti (façade, réseaux, etc.),
- l'entretien des éléments naturels/paysagers (élagage, débroussaillages, etc.) et des cheminements piétons.

Le niveau de trafic global restera sensiblement le même. A noter toutefois une relative augmentation en raison de l'attractivité du site.

L'ensemble des eaux pluviales (de la toiture et des niveaux inférieurs) sera récupéré et acheminé vers les bassins, et traité avant rejets de façon privilégiée au moyen de noues ou de fossés raccordés au réseau existant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle / Emprise au sol du parking	9 472 m ² / 3 751 m ²
Surface du bâtiment (en surface de plancher)	15004 m ²
Surface d'activité commerciale	300 m ²
Dimension du bâtiment : largeur max, profondeur max, hauteur niveaux ombrières	71 m / 65 m / 15,15 m
Nombre d'étages	RDC, R+1, R+2, R+3
Surface des espaces verts (20% du PLU)	3600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 7 Voie : rue du Maréchal Vauban

Lieu-dit :

Localité : Nice

Code postal : 0 6 3 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 7 1 , 2 1 " 7 Lat. : 0 7 ° 2 8 , 6 2 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Nice

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé en zone UBb1 du PLUM qui correspond au quartiers denses continus, extension des centres urbains. Le PLUM permet de réaliser un espace de stationnement sur le site.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Identifiées dans un rayon de 5 km du site du projet : - ZNIEFF TERRE II 930020151 - Mont Vinaigrier Observatoire, 970m à l'est - ZNIEFF TERRE I 930012617 - Mont Alban-Mont Boron, 1,5 km au sud-est - ZNIEFF TERRE II 930012615 - Mont Chauve, 4 km au sud-est - ZNIEFF TERRE II 930012615 - Grande Corniche, 2,5 km au nord-est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 5 km autour du site, deux arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope sont identifiés : - Falaises de la Riviera à 2,5 km à l'est, - Vallons obscurs en rive gauche de la basse vallée du Var à 4 km à l'ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice est soumise à l'application de la Loi Littorale. A noter que le projet est situé en dehors des espaces proches du rivage.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, parc naturel marin, zone de conservation halieutique, réserve naturelle ou parc naturel régional n'est situé à moins de 5 km de la zone projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice est concernée par le PPBE II dans l'Environnement, approuvé par le préfet le 17 juillet 2019 du département de Nice.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située dans le périmètre de protection des monuments historiques en raison de la présence de : - L'église Saint-Roch située à 300 m de la zone d'étude, - L'église Notre Dame Auxiliatrice située à 500 m de la zone d'étude. L'ABF devra être consulté en amont des demandes d'autorisations administratives.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide identifiée sur le site. Sept zones humides répertoriées dans un rayon de 5 km autour du site ; - La Banquière, 06CEN083 2 km au nord, - Le Magnan, 06CEN215 4 km l'ouest, - Le Paillon, 06CEN217 140 m l'ouest, - Ripisylve du Paillon, 06CEN396 140 m l'ouest, - Vallon de Lagnet, 06CEN474 4,69 km au nord-est, - Vallons obscurs, 06CEN497 4,1 km au nord-ouest.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs PPRN sont applicables la zone de projet : - PPR Inondations de la basse vallée du Var, approuvé le 18/04/2011 et revise le 25/06/2013 et modifie le 20/08/2020, hors zonage, - PPR Inondation Paillon approuvé le 17/11/1999, hors zonage, - PPR Feux de forêt hors zonage approuvé le 07/02/2017,
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR Mouvement de terrain de Cimiez approuvé le 05/12/2008, - PPR Seisme en zone B3 approuvé le 28/01/2019, - PPR Mouvement de terrain hors Cimiez approuvé le 16/03/2020, zone blanche. Aucun PPRT ne s'applique sur la ville ni sur le site du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Nice ni la zone d'étude n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Nice est concernée par plusieurs périmètres de protection rapprochée de forages. Cependant, la zone d'étude n'est pas comprise dans ces périmètres.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 500 m autour du site du projet, aucun site inscrit n'a été identifié.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans un rayon de 5 km, trois sites Natura 2000 ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Corniches de la Riviera, FR9301568, à près d'1 km à l'est. - Les Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise, FR9301569, à 4,2 km à l'ouest. - Cap Ferrat, FR9301996, à 3,7 km à l'est. <p>Le projet est se situe en dehors des sites Natura 2000.</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans un rayon de 5 km, dix classés ont été identifiés. Les sites classés les plus proches du site du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Mont Alban et le Mont Boron sont situés à 1,4 km au sud-est. - La Colline du Château est situé à 1,5 km au sud-est.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau dans les eaux superficielles ou souterraines n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage/modification des masses d'eaux souterraines n'est prévu. Les eaux pluviales du projet sont traitée par infiltration sur la parcelle par le biais de noues paysagères (après passage en bassin de rétention et dépollution).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres et matériaux extraits seront triés et réutilisés au maximum sur site. Si besoin, une évacuation en décharge appropriée sera mise en oeuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais/remblais sera recherché dans la conception du projet pour éviter au maximum les apports de terres extérieures.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du parking silo ne nécessite aucune alimentation en eau a potable ni aucun assainissement pour les eaux pluviales. En revanche, les locaux commerciaux seront raccordés aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif existants (suffisamment dimensionnés).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en milieu exclusivement urbain et anthropisé, sur un emplacement d'un ancien parking exclusivement imperméabilisé. Aucune végétation, ni arbres, ni bâtiment n'est présent sur ce périmètre, exception faite d'un talus et d'arbres entre le parking existant et le trottoir le long de la Rue de Fontan. A noter, la présence d'espèces invasives en bordure du parking existant (Ailante). L'éclairage mis en place prendra en compte la biodiversité et sera notamment adapté aux chiroptères.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De part l'aire d'étude et sa localisation lointaine des sites Natura 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les habitats et espèces communautaires.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du parking se fait sur un espace en grande majorité urbanisé. Les habitats présents sur la zone d'étude ne sont pas des habitats à enjeux et correspondent pour partie à des habitats dégradés. Les surfaces d'espaces verts en pleine terre sont créées pour représenter plus de 30% de l'emprise foncière, la situation actuelle est donc largement améliorée après le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située dans les zonages règlementaires Elle est toutefois en zone sismique 4 (modéré) et aléa retrait/gonflement d'argiles faible. Les dispositions constructives ont pris en compte ces contraintes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fibres d'amiante dans enrobés bitumineux : environ 20m ² - Investigations des sols : Impact significatif en HCT C10-C40 en zone Nord-ouest du parking entre 0 à -1.5m associé à la dégradation de la qualité des remblais ou des opérations de vidange clandestines ou un problème avec un véhicule
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'HCT C10-C40 sur la majorité des points analysés semblent indiquer une anthropisation généralisée des remblais du site. Les procédures de désamiantage et des dépollution seront détaillées dans les phases ultérieures.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux engendreront des déplacements dûs à la circulation des camions et engins de chantier. En phase exploitation, le niveau de trafic global pourra légèrement augmenter aux abords immédiats en raison d'un nombre de places plus conséquent que dans le parking actuel. Toutefois, le projet ne génère pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit actuel sur la zone, dû aux engins de chantier et à leur déplacement. En phase exploitation, le bruit peut être généré par des véhicules à faible vitesse (inférieure à 30km/h dans le parking).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte stratégique du bruit 2022 place le site du projet dans une zone de bruit comprise entre 45 et 50 dB(A). Le secteur étant déjà impacté par les nuisances sonores liées au transport terrestre, le projet n'aura pas d'impact significatif.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, la mise en place du revêtement des chaussées est susceptible d'engendrer des odeurs. Ces émissions seront négligeables. En phase exploitation, la pollution des véhicules peut être une source de nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce jour, la zone est déjà occupée par un parking et à proximité immédiate d'infrastructures routières générant des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux peuvent être temporairement source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par des phénomènes vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les phares des voitures seront source d'émissions lumineuses. Un système de détection des personnes et véhicules dans le parking permettra de réduire l'éclairage en nuit et jours sombres. L'éclairage neuf sera adapté aux chiroptères.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée par des émissions lumineuses liées au contexte urbain environnant de la zone de projet. Le parking est en superstructure, il sera largement ventilé et profitera de la lumière naturelle.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejets liquides supplémentaires, les surfaces étant déjà imperméabilisées. Le principe d'infiltration des eaux à la parcelle est privilégiée toutefois les exutoires seront raccordés au réseau pluvial existant.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets seront triés. Par la suite, ils seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, ou encore, évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire et les procédures particulières seront mises en oeuvre. En phase exploitation, le parking engendrera des déchets ménagers et assimilés des nouveaux commerces. Le système de collecte de la commune permettra de gérer ces déchets supplémentaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est incluse dans aucun site classé, inscrit, monument historique ou zone de présomption de prescription archéologique. Cependant, elle est inscrite dans deux périmètres de protection aux titre des abords de monument historique (pour rappel, l'ABF sera consulté pour avis). Le projet d'aménagement aura un impact positif sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique. Le parking actuel sera revalorisé par le projet et aura une insertion paysagère soignée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant le chantier, la circulation et les accès aux abords de la zone sont susceptibles d'être temporairement perturbés. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de modification des activités humaines. Les terrains du projet ne sont, en l'état actuel, pas utilisés pour l'agriculture ou la sylviculture et sont classés en zone urbaine du PLU. Aucune démolition ne sera effectuée. Le projet n'augmentera pas la surface imperméabilisée mais une augmentation de la fréquentation humaine du site est à prévoir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune évaluation des incidences sur l'environnement requise au titre d'autres législations applicables n'a déjà été réalisée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet à l'étude n'a pas encore permis de valider toutes les mesures ERC requises, notamment celles relatives à l'hydraulique. Cependant ce stade, certaines mesures peuvent être d'ores et déjà préconisées :

En phase chantier :

- Respect des emprises travaux et adaptation des installations chantier,
- Calendrier écologique des travaux,
- Défavorabilisation du site pour la biodiversité (hors période sensible),
- Dispositif préventif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- Accompagnement écologique en phase chantier,
- Application de la charte "Chantier Vert" mis en place par la Métropole Nice Côte d'Azur,
- Mises en œuvre des procédures particulières concernant le traitement des déchets.

En phase exploitation :

- Aménagements paysagers et architecturaux,
- Eclairage raisonné (lutte contre la pollution lumineuse, adaptation au besoin des chiroptères).

Destiné à s'insérer harmonieusement dans le site, le bâtiment est sobre mais soigné aussi bien dans son volume que dans son traitement architectural.

La structure est réalisée en acier, ce qui permet de conjuguer différentes qualités (aspect environnemental, rapidité de montage sur site, modularité) à une plus grande légèreté d'aspect et une excellente qualité de finition.

L'architecture du projet intègre la plantation de végétaux sur les espaces verts du rez-de-chaussée.

La construction du parking Vauban s'accompagne d'une création d'espaces verts sur la parcelle; ceux-ci seront traités avec soin afin de constituer un écran vert et coloré. Les espèces seront choisies parmi les plantes indigènes et les disponibilités des jardinerie de la région.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact environnementale du fait de son travail d'intégration dans le site, de part son emplacement, son architecture et le traitement paysager propose inexistant aujourd'hui. De plus :

- Le site du projet est déjà urbanisé, et n'a aucun impact sur la biodiversité,
- Le projet permet une amélioration quantitative et qualitative de l'offre du parking actuel,
- Le projet donne une place importante à l'insertion paysagère en proposant la création d'une place paysagère de qualité,
- Le projet est d'intérêt commun car il évite l'étalement urbain des véhicules légers présents actuellement sur le site.

Il prend donc en compte les enjeux environnementaux en mettant en place des mesures adaptées amenant à un impact résiduel jugé nul sur l'environnement et la santé humaine.

Le projet permettra enfin la mise en place d'une économie circulaire et d'un réemploi :

- Développement d'un projet local avec des ressources locales
- Réflexion sur la ressource en terre végétale avec une valorisation des volumes déblayés dans le cadre du projet bâti et paysager

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DALSTEIN

Prénom Christophe

Qualité du signataire Directeur Général

À Nice

Fait le 24/06/2024



Signature du (des) demandeur(s)